

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Émilie Lefebvre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a036103d2d8dd9809a0cb4b6>

Date d'obtention : 2024-10-15 13:35:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Discussion avec l'auteur du signalement, évaluer l'incident auprès de la victime (avec la grille d'évaluation), vérifier l'information (grille d'évaluation auprès de témoin et investigateur), communiquer avec le service de police, communication avec les parents et émettre un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de se questionner durant le processus pour bien diriger nos actions selon la méthode d'intervention sexto, car parfois il s'agit d'un simple petit détail qui doit être pris en compte et qui changera la direction de nos interventions.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La discussion avec le jeune instigateur pour valider les faits et potentiellement confisquer son téléphone si un doute persiste qu'il contient du contenu correspondant à de la pornographie juvénile.